

04

Détermination Huile de Palme/Interpellation 09/308

Les députés du Grand Conseil prie le Conseil d'Etat d'intervenir auprès des autorités fédérales afin de faire tout ce qui est possible pour :

Assurer au consommateur un étiquetage précis sur les produits de consommation mentionnant la présence ainsi que de la quantité d'huile de palme dans les produits.

De peser de tout son poids auprès des divers intervenants pour faire supprimer la présence d'huile de palme dans les produits alimentaires pour bébés et jeunes enfants.

Prilly, le 25 janvier 25.01.2011

Véronique Hurni



09 - MT - 308